

zie (*Vancouver-centre*). MacMillan (*Saskatoon*), McPhee, Michaud, Morand, Perley (*Qu'Appelle*), Power, Ralston, Raymond, Rhodes, Robinson, Smith (*Cumberland*), Smoke, Spencer, Stanley, Sullivan, Vallance, White (*Mont-Royal*).—36.

Suite de l'interrogatoire du major Douglas.

Le président exprime les remerciements du Comité au major Douglas. Celui-ci est congédié.

Il est convenu de reprendre, à la séance de l'après-midi, l'étude du paragraphe 1 de la motion proposée par M. Power le 6 mars dernier.

La séance est suspendue jusqu'à quatre heures.

SÉANCE DU L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à quatre heures.

Le Comité reprend l'étude du paragraphe 1 de la motion de M. Power, savoir:

“L'interrelation des conseils d'administration des banques, compagnies de fiducie, compagnies d'assurance et maisons industrielles importantes, et les effets de cette interrelation sur les conditions générales, financières et économiques du pays.”

M. Jackson Dodds, gérant général de la Banque de Montréal, est rappelé et interrogé sur cette question.

Le témoin se retire.

Sir Charles Blair Gordon, G.B.E., président de la Banque de Montréal, est appelé et interrogé.

La séance est suspendue jusqu'à huit heures.

SÉANCE DU SOIR

La séance est reprise à huit heures.

Suite de l'interrogatoire de sir Charles B. Gordon, G.B.E.

Le témoin est congédié.

M. M. W. Wilson, gérant général de la Banque Royale du Canada, est rappelé et interrogé.

Sur la proposition de M. Coote, il est:

Ordonné: Qu'il soit fourni au Comité un état indiquant les sommes que les employés de banques retireraient de la caisse de retraite de la banque en quittant leur emploi après diverses périodes de service.

Sur la proposition de M. Coote, il est:

Ordonné: Qu'il soit fourni au Comité un état indiquant la somme globale perçue en 1933, à titre de frais d'administration, par la Banque Royale du Canada à ses succursales de la ville de Vancouver.

Le témoin se retire.

Le Comité accepte à titre d'avis de motion la proposition suivante de M. Coote:

Que le Comité ne tienne plus de séances du soir, si ce n'est pour l'étude de questions spéciales et urgentes.

M. S. H. Logan, gérant général de la Banque Canadienne du Commerce, est rappelé et interrogé.

Le témoin est congédié.